L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 26 AOUT 1877. 50me Année.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
DIMANCHE MATIN 26 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Par Placide J. Spear, au Bureau de prêts sur gages, de A. Testart, coin Royale et Toulouse,—un grand et riche assortiment de diamants, montres, parures, broches, pendules, argent massif, linge de confection, ect.

Par H. Stern & Co, au No 63 de la rue de la Bourse—bottes, souliers et brodequins.

Par Albert Paul, au No 31 de la rue Bourbon,—meubles, tous les articles nécessaires dans un restaurant.

Whisky, esprits, &c.—Voir l'annonce d'en: de D. E. Morphy & Sen.

La Guerre d'Orient et ses éventualités.

Les événements de la guerre russo-turque ont complètement déconcerté les prévisions de ceux qui, jugeant d'après les premiers succès militaires des Russes et sur les rapports qui représentaient la Turquie comme un empire vermoulu prêt à s'effondrer de toutes parts, s'imaginaient que la fin de la campagne d'été allait être signalée par une marche triomphale sur Constantinople.

Les Turcs ont montré une force de résistance à laquelle leurs ennemis étaient loin de s'attendre, et les Russes sont obligés de faire des efforts désespérés pour se maintenir de l'autre côté du Danube.

Un symptôme qui indique à quel point cette situation doit être grave, c'est la décision que l'Allemagne vient de faire et l'attitude hostile qu'elle a subitement prise vis-à-vis de la Turquie. Les prétextes mis en avant—le respect dû à la Convention de Genève et la vieille affaire de Schlonique—sont tellement transparents qu'ils ne peuvent déguiser l'intention évidente de l'Allemagne d'exercer une pression pour la Turquie pour l'obliger à faire la paix et à accorder des concessions qui permettent à la Russie de se retirer honorablement d'une lutte où cette puissance s'est si imprudemment engagée.

Un télégramme annonce que l'Autriche et l'Italie ont chargé leurs ambassadeurs de joindre leurs protestations, à celle de l'Allemagne au sujet de la violation par la Turquie de la Convention de Genève, et un autre télégramme, moins précis, porte que la Grande Bretagne fait des arrangements pour l'intervention des grandes puissances dans l'intérêt de la paix.

Sortira-t-il quelque chose de ces nouveaux efforts pour un règlement de la question d'Orient ? Il sera tout aussi difficile aux puissances neutres de s'entendre qu'au début des négociations, mais il se peut que les deux belligérants, épuisés déjà par les sacrifices qu'ils se sont imposés, soient disposés à faire quelques concessions et à se prêter à la conclusion de la paix.

Le *Memorial diplomatique* a publié, dans ses derniers numéros, sous le titre "Retour aux traités" un article contenant des réflexions fort justes.

Le sentiment, dit notre confrère, qui semble prévaloir en ce moment, chez la plupart des cabinets plus spécialement chargés des choses d'Orient est, à ce qu'on affirme, celui du malaise. On le cache volontiers. Les puissances, moralement les moins affectées, sont les dites belligérantes elles-mêmes. La Russie officielle et conservatrice se console des souffrances qu'elle a volontairement assumées, en pensant qu'elle combat pour la civilisation, la religion et aussi pour ses intérêts stratégiques. La Turquie, attaquée et envahie, lutte pour sa foi et pour son existence comme Etat souverain. Mais elle ne doivent pas être à l'heure qu'il est, le remords d'autres puissances qui, possédant de tous les moyens et de toute sorte d'action, ont permis que cette guerre affreuse éclatât, et se développât avec tant de férocité et avec un si complet oubli des principes qui, seuls, distinguent le monde civilisé du monde barbare !

Nous avons cessé de le dire : ce qui a particulièrement rendu cette guerre russo-turque antipathique aux esprits équitables et sages, c'est la disproportion évidente entre le but de la guerre et les grands sacrifices que devait nécessairement exiger une pareille entreprise. Quand nous lisons ces bulletins de bataille, où le sang coule à flots, on ces récits d'atrocités commises par les bandes d'irrégulières sur des habitants paisibles ; quand on nous décrit l'aspect de ces villes ruinées et de ces campagnes dévastées, où la moisson sèche sur pied ; lorsque nous montre ces Bulgares inaugurant une prétendue ère de liberté par les actes les plus infâmes et qu'on fait entrevoir les musulmans prêts à venger, à la première occasion, ces actes par d'autres excès sanguinaires, nous nous demandons s'il peut exister un prix quelconque, assez élevé, assez glorieux, pour compenser tant d'actes de lèse-humanité qui marqueront dans les annales de la fin du dix-neuvième siècle. Du moment que la Russie repousse, en face de l'Europe, la conquête directe et indirecte, une guerre qui ne saurait se terminer ni par un agrandissement de territoire ni même par une indemnité pécuniaire, ne pouvait être qu'une erreur grave : car, l'amélioration du sort des populations ne saurait réellement être obtenue que par des moyens pacifiques ; quant à la guerre actuelle, plus elle se prolongera, plus elle retardera cette œuvre, au lieu de l'avancer.

Mais, hâtons-nous de le dire, l'erreur de la Russie est la conséquence de toutes les erreurs commises par l'Europe entière. Depuis trop longtemps, une école idéaliste s'est appliquée à substituer le matérialisme au système conventionnel. C'est un grave oubli des enseignements de l'histoire. Les luttes de race et les discordes religieuses ont imprimé à tout le moyen-âge un caractère de demi-barbarie, en plongeant l'Europe dans des guerres sans fin et en rendant difficiles les rapports de guerre entre peuples et gouvernements. Le traité de Westphalie inaugura la politique moderne, vraiment digne de peuples avancés en civilisation : la politique des traités, le respect mutuel de l'indépendance des Etats, la protection des faibles par les forts, la sainteté des engagements internationaux. Sans doute, ces principes nouveaux n'ont pas toujours été à l'abri de graves violences, et les deux siècles passés offrent encore assez d'exemples de fâcheux retours aux errements passés. Mais, certes, à aucune époque, l'Europe ne s'est rendue coupable d'autant d'attentats aux traités et au droit des gens que pendant le quart de siècle, de 1848 à nos jours.

Le traité de Paris de 1856 est de ce nombre. Défectueux comme toute œuvre humaine, ce traité était cependant conçu dans un grand esprit de sagesse et d'équité, et il pourvoyait au bon ordre, à l'équilibre, à une juste pondération des intérêts des divers Etats. Il n'a pas été fait pour compromettre la Turquie ; il devait sauvegarder la paix et la concorde entre les puissances, tout en laissant au temps le soin de faire l'éducation des peuples et d'opérer comme il a fait celle des nations d'Occident.

C'est sur ce terrain que l'Europe devait se maintenir avec fermeté. La est sa force pour combattre toutes les ambitions, tous les plans révolutionnaires et anti-sociaux qui se dissimulent derrière cette question d'Orient. Il faut revenir sur ce terrain, même pour y opérer les modifications que les circonstances et les événements pourraient commander ; mais il faut y revenir.

L'Europe n'a qu'un seul refuge contre les dangers qui la menacent : le retour aux traités qui elle a scellés de son sang et placés sous sa garantie.

Mais tous les raisonnements du monde n'amèneront pas la Russie à consentir volontairement au rétablissement du traité de Paris, et elle ne pourrait y être contrainte que par l'accord de toutes les puissances, accord qui est impossible à établir. Ce sera donc un traité nouveau qu'il s'agira de faire accepter aux belligérants et à l'Europe et toutes les garanties dont on l'entourera ne sauront empêcher qu'à la première circonstance favorable, il ne soit rompu de nouveau sous le premier prétexte venu.

Régler le présent est déjà quelque chose et si la paix peut être conclue, il est à souhaiter pour l'Europe, qu'elle le soit sans retard, afin de débarrasser le monde des affaires des inquiétudes qui pèsent si lourdement sur toutes les transactions industrielles et commerciales.

Del bar Commercial College 23 Canal St

"Le nouveau magasin des Danziger."

C'est à l'ETOILE ROUGE que les dames de la plus haute élégance trouvent à se bien chausser.

Achetez votre charbon aux plus bas taux du marché, chez Hy. J. Montagnet, 167 rue de la Commune.

THE INTERNATIONAL REVIEW.—Nous avons reçu le numéro de septembre octobre de cette revue. Il contient un bon choix d'articles, entr'autres un article de Simon Sterne sur l'administration des villes américaines.

TOURNÉE PASTORALE DE L'ARCHEVÊQUE —Mgr Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans, continue à être l'objet de véritables ovations de la part des populations des Attakapas. Le *Propagateur Catholique* en rend compte en détaile et indique ainsi l'itinéraire du vénérable prélat :

Voici l'itinéraire de Monseigneur pendant cette semaine et les suivantes : Royville, confirmations, le 26—St-Martinville, confirmations, le 27—Ile Piquant, confirmations à l'église St-Nicolas, le 2 septembre—Charenton, 5 septembre—Morgan City, 9 septembre—Franklin, 16 septembre.

Monseigneur sera en ville le 16 septembre.

INSTITUT CARNATZ—Cette institution qui a terminé la dernière année scolaire par une brillante soirée musicale et littéraire doit nous avons rendu compte, doit rouvrir ses classes le lundi 3 septembre. Nous rappelons aux familles que cet établissement d'éducation, dirigé par Mme V. Carnatz avec le concours de Mlle Léonie de Varenne sa sœur et de plusieurs professeurs distingués, justifie sous tous les rapports la haute réputation dont il jouit en Louisiane, et dans les Etats voisins. L'enseignement des deux langues, l'anglais et le français, y marche de pair, de façon que les élèves parlent l'une et l'autre avec la même facilité. Le local situé rue du Col yée encoignure Washington, est spacieux et bien aéré et se trouve au milieu du Quartier des Jardins (Garden district). Les études sont sérieusement conduites et la discipline excellente. D'habiles professeurs sont chargés de l'enseignement de la musique. Madame Cambier, la musicienne accomplie, si bien connue dans le monde musical, est attachée comme professeur de chant à l'Institut, où elle a d'ailleurs sa résidence.

INSTITUT ST-LOUIS.—Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de cette maison d'éducation : tout le monde sait que l'Institut St-Louis a formé des élèves remarquables et qu'on y reçoit une instruction à la fois solide et variée. Les directrices qui s'y sont succédé ont toutes été des femmes d'un rare mérite et d'une intelligence supérieure. On y enseigne le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand, ainsi que la musique, le dessin et la peinture. La réouverture des classes à l'Institut St-Louis est fixée au 3 septembre : la directrice, Mme Matthey, compte sur l'exactitude des élèves.

"Danziger's New Store."

ACADÉMIE COMMERCIALE ET CLASSIQUE. —La troisième session de cette académie, si renommée, s'ouvrira le 3 septembre, rue St. Charles 247 devant la place Tivoli, où elle fut établie par l'honorable R. M. Lusher, aujourd'hui surintendant de l'éducation publique. Il a eu pour successeur Mr T. S. Dabney, qui dirige maintenant l'Académie Commerciale et Littéraire avec beaucoup d'habileté et un grand succès. Voyez l'annonce.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—On verra dans une annonce insérée plus loin que Mme H. Bausset, accoucheuse, a transféré son domicile 183, rue des Remparts entre les rues Ste Anne et Dumaine, où elle donne des consultations de 11 heures du matin à 1 heure de relevée et où elle reçoit aussi des pensionnaires.

INSTITUTION D'AQUIN—Cette institution, dirigée par Mlle H. Fitzgerald, est une des plus anciennes et des plus florissantes de la Nlle-Orléans. L'enseignement de la morale, confié à des professeurs d'un mérite supérieur, comprend toutes les branches d'une éducation complète. Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce insérée plus loin.

Les chars *rouges* de la compagnie du Rail-Road d'Orléans partant du Marché Français, et les *verts* et les *bleus* de la Statue de Clay se rendent au Fair Grounds.

Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais à bas prix chez Hy. J. Montagnet.

Dolbear Commercial College 208 Canal St.

"Le nouveau magasin des Danziger."

Bientôt, ouverture de la VILLE DE NEW YORK.

Jos. B. HUBBARD.—Si l'on veut de beaux et bons meubles, bien fabriqués, et à bon marché il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard au coin des rues Remparts et Perdido.

JUBILE DE L'ABEILLE.

Revue Commerciale Annuelle.

La publication de notre Revue Commerciale Annuelle du PREMIER SEPTEMBRE, coïncidera cette année, avec le cinquantième anniversaire de l'ABEILLE, qui fondée le 1er Septembre 1827, aura

CINQUANTE ANS ACCOMPLIS

le 1er Septembre 1877.

Nous apporterons tous nos soins à présenter à nos lecteurs pour cette occasion, une édition aussi intéressante que possible sous tous les rapports et nous publierons un historique de l'*Abeille* pendant son demi-siècle d'existence.

Notre Revue Commerciale contiendra toutes les informations les plus utiles sur les marchés et les récoltes et nous veillerons à ce qu'elle soit aussi correcte que possible.

Nous avons tout lieu d'espérer que nos colonnes d'annonces, pour cette édition exceptionnelle du PREMIER SEPTEMBRE, seront libralement remplies. Nous n'avons ce qu'à nous féliciter du patronage étendu qui nous a été accordé jusqu'ici par la communauté commerciale et nous nous efforcerons par des améliorations que nous apporterons au journal de mériter la continuation de l'appui que nous avons reçu jusqu'à ce jour. Les nombreuses marques d'estime et de sympathie que nous a valu la ligne de conduite suivie par l'*Abeille* dans les circonstances critiques qu'a traversées la Louisiane, nous ont prouvé que nous étions dans la bonne voie et nous n'aurons qu'à la suivre.

Nos actions obligés aux patrons de l'*Abeille* de nous adresser leurs annonces et leurs commandes de journaux le plus tôt possible pour faciliter le travail et nous permettre de faire un tirage qui satisfasse aux demandes. Les commandes déjà reçues indiquent que le tirage sera beaucoup plus fort que celui de l'année dernière, chacun se préparant pour une reprise d'affaires que tout permet de prévoir.

"Danziger's New Store."

LA VILLE DE NEW YORK spécialité de chaussures fine pour homme.

Les chars *bleus* de la compagnie du Rail-Road d'Orléans débarquent les passagers au Fair Grounds en passant par la route du Bayou St-Jean.

PIANOS PLEYEL ET AUTRES—La maison Grunewald, de la Nouvelle-Orléans, ayant la seule agence dans les Etats du Sud, de la maison Pleyel, Wolff & Co. peut livrer les pianos de la célèbre marque Pleyel aux conditions les plus avantageuses, et avec des facilités de crédit. On trouvera aussi dans les vastes magasins de M. L. Grunewald, rue Baronne, de grands assortiments des meilleurs pianos et orgues de facteurs américains et européens, un choix considérable de tous les instruments et articles de musique.

"Danziger's New Store."

Beaucoup de gens se demandent "où sera située LA VILLE DE NEW YORK ?"

Les chars *verts* de la compagnie du Rail-Road d'Orléans vont directement au Fair Grounds en partant de la Statue de Clay.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy. J. Montagnet, 167 rue de la Commune.

CHRONIQUE DE LA VILLE

Départs.

Partis hier par le chemin de fer favori de Mobile :

Hon. J. H. Acklen, C. W. Bein, pour St. Louis ; J. B. Spears, W. W. Byrd et J. W. Langford, d'Arkansas, pour New York ; Oliver Hedgcoxe et Otto Hedgcoxe, pour Cedar Keys, Fla ; H. D. McCowan, pour St. Clair, New York ; R. S. Brookings, P. J. Morris et A. Rambelder, pour St. Louis ; A. M. May, Jr., pour Point Clear ; Dr. E. King, pour Washington ; W. K. Johnson, pour Point Clear ; Sam Dalsheimer, pour Philadelphie ; H. M. Coma, pour Atlanta ; F. D. Villegas, pour Nashville ; M. Heinemann, pour Cincinnati ; John J. Finney et Jno. Aornes, pour Blount Springs ; Mrs. Bernhiem, pour New York ; M. Adler, pour Gainsville, Geo ; Mrs. Dreyfous, pour New York ; W. R. Chaholm, pour Toronto, Canada ; E. M. Wallace, pour Chicago ; Robt. Dalzel, pour Salem, Vie ; Chas. L. Fitch et Frank Osborne, pour l'Est ; R. W. Green, E. L. Israel, J. B. McConnell, F. B. Caulfield, pour Point Clear.

Un procès contre Kellogg.

L'ex-secrétaire d'Etat P. G. Deslonde doit présenter à la Sixième Cour de District, lundi prochain, une pétition pour réclamer de l'ex-gouverneur Kellogg une somme de $153 qui lui revient pour avoir apposé le sceau de l'Etat sur $153 bons dont la distribution aux ayant-droit était pressée. Il avait, dit-il, refusé tout d'abord d'apposer le sceau sur ces bons, à moins que ses droits, qui consistent en une plastre par impression, ne lui fussent payés d'avance, mais il céda sur l'assurance que lui donna Mr. Kellogg qu'il aurait une prompte satisfaction. Or, la satisfaction n'a pas encore eu lieu et il tient Mr Kellogg pour responsable de l'argent qui lui est dû. De là, l'action de l'ex-secrétaire d'Etat contre l'ex-gouverneur.

L'Hôtel de la Monnaie.

C'est en 1874 que le bureau d'aloi ou de vérification des métaux fut rétabli, et pour cela une allocation de $16,000 fut votée par le Congrès. Pour 1875, l'allocation fut de $14,000. Cela est suffisant pour les affaires qui se font ici. Notre commerce avec le Mexique étant resté en langueur, on n'apporte au bureau d'essai que très peu de métaux. Il faut savoir que pour comprendre l'utilité de ce bureau, que les courtiers, les changeurs, les banquiers et'd'autres, dans les mains de qui s'accumule une quantité de pièces de monnaies usées et mutilées de diverses nations, contenant diverses proportions d'argent et d'aloi, les portent au bureau d'essai, et qu'au prix de ¼ de 1 o/o, ils les font fondre en barres d'argent, leur exact valeur étant déterminée par la mention de la proportion précise d'argent fin et d'aloi que les barres contiennent. Cette indication est imprimée sur les barres qui sont rendues avec des timbres aux propriétaires. S'il y avait ici un fonds de monnayage comme il devrait y en avoir un et comme il y en aurait un—si nos représentants au Congrès voulaient bien s'occuper de cette affaire—au lieu de rendre des barres, le bureau d'essai rendrait des espèces sonnantes.

Le Dr. Bonzano, qui est chargé du Bureau d'aloi ici, estime que l'argent $40,000 pour remettre en ordre la bâtisse et les machines, et dit qu'après ces réparations on pourrait se livrer à des opérations de monnayage sur une vaste échelle. Il y a chaque année une agitation spéculative en faveur d'une allocation pour la reprise des travaux de monnayage à la Nlle Orléans, mais cette agitation cesse bien vite et n'aboutit à rien. Ne pourrait-elle donc une bonne fois soulever la question au Congrès et le maintenir avec résolution et persistance ? Si la solution était favorable, la monnaie donnerait du travail à beaucoup de gens et ferait circuler un montant considérable d'argent dans la communauté. La reprise des paiements en espèce aiderait beaucoup à la restauration en question par un besoin incessant d'espèces sonnantes.

Batailles et blessures.

Hier matin sur les 5 heures et demie, au coin des rues de la Douane et Royale, Vincente Borgis, Frank Collet et Antonio Beteine, tous natifs de Malte, se sont pris de querelle et en sont venus aux mains. Dans la mêlée Borgis a été blessé quatre fois par Collet. Borgis, cependant, a pu user de représailles et infliger deux blessures à Collet, l'une au visage et l'autre au bras gauche. Tous les constatants ont été arrêtés et conduits à la station du troisième precinct. Borgis a été ensuite envoyé à l'hôpital de charité, où on a vu qu'il avait été blessé au côté gauche entre la sixième et la septième côte ; au côté droit entre la dixième côte ; et au dos du côté gauche. Le chirurgien a déclaré que ses blessures étaient dangereuses mais non nécessairement mortelles. Frank Collet et Antonio Beteine ont été enfermés à la troisième station. Ils ne veulent rien dire sur cette affaire.

Les boulangers en procédure.

Les boulangers qui prétendaient que l'ordonnance sur la vente du pain était inutile parce qu'ils donnaient aux acheteurs plus que le poids voulu, commencent à voir qu'il n'en était pas tout à fait ainsi, car plusieurs d'entre eux ont été poursuivis parce qu'ils vendaient du pain au dessous du poids fixé par la municipalité. Aussi veulent-ils, aujourd'hui, attaquer l'ordonnance comme inconstitutionnelle. Nombre de membres de l'Association des boulangers étaient rendus, hier matin, au greffe de la Troisième Cour de District, et y ont constatant les mérites de la question soulevée. Ils ont déposé une pétition dont les allégations sont, substantiellement, les mêmes que celles de la pétition que deux boulangers avaient présentée la veille.

Il paraît qu'ils veulent combattre l'ordonnance de toutes les manières et même, s'il le faut, la soumettre à la Cour Suprême des Etats Unis. Ils disent qu'ils ont allégué une violation des clauses de la Constitution des Etats Unis pour en appeler au plus haut tribunal du pays en cas de nécessité. Ils prétendent que l'ordonnance porte atteinte à leurs droits à leurs privilèges, à leurs immunités et qu'elle les dénonce injustement comme classe, que l'effet d'une telle ordonnance est oppressif de toute façon et que c'est une tentative faite pour contrôler le commerce des boulangers, s'ils continuent comme ils commencent, feront probablement encore plus de bruit que les bouchers n'en ont fait et n'en font encore contre la loi des abattoirs.

Union des contribuables.

Dans la séance de l'Union des contribuables du 20 août, le Dr Tebault, président, a fait une nouvelle charge à fond sur les dettes de la ville. Le juge Woods, de la Cour de Circuit des E. U., pour ce district, a déjà décidé trois fois que l'acte passé par la Législature en 1852 était très clairement un contrat contre la ville et le Dr Tebault a lu la 37e section de cet acte.

Il a lu ensuite la loi organique de notre Constitution d'Etat de 1852 portant que lorsque la Législature contractera une dette excédant $100,000, à moins que ce ne soit en cas de guerre ou pour repousser une invasion, la loi créant la dette devra prescrire les voies et moyens pour en payer les intérêts et le capital quand ils seront dus, et la loi ne pourra pas être rappelée, à moins que les intérêts et le principal ne soient payés en plein ou que la loi d'abrogation ne contienne d'autres prescriptions équivalentes pour le payement des intérêts et de la dette.

En 1855, la Législature passa un statut général ayant la même portée pour cette ville. D'après ce statut, les jurés de police des diverses paroisses de cet Etat et les autorités constituées des villes et cités incorporées dans cet Etat, ne peuvent contracter aucune dette ou prendre aucun engagement pécuniaire sans pourvoir, dans l'acte créant la dette, aux moyens de payer le principal et les intérêts de la dette ainsi contractée.

Une section porte que si les dites autorités refusent ou négligent de payer les dites dettes, elles pourront y être forcées par un mandamus. C'est sur ce statut de 1878 que le juge Billings a fondé sa décision dans l'affaire de Morris Ranger et autres contre le maire de la Nouvelle-Orléans. Par conséquent le statut est toujours en vigueur.

Maintenant, messieurs, ajoute le Dr Tebault, c'est un devoir pour nous de ne payer aucune dette créée en violation des lois organiques et autres qui nous protègent contre la spoliation et le vol. C'est un devoir pour nous que de déclarer nulles les dettes contractées en violation de la constitution, et c'est un devoir aussi auquel il est à croire que nos Cours ne manqueront pas, lorsque ces questions leur seront soumises. L'arrêt qu'a rendu la Cour Suprême dans l'affaire de la Ste Shreveport nous en est un sûr garant.

La ville a déjà payé en taxes, dans une seule décade, $100,734,709,30, et aujourd'hui elle doit encore une dette de plus de $102,000,000 qui, selon le plan des bons à prime, doit être rachetée en 50 ans. Souffrirons-nous que cette charge illégale écrase trois générations ? Non ! nous ne pourrons-nous pas faire ce que la Georgie a eu le bon sens de faire sans hésiter !

"Danziger's New Store."

LA VILLE DE NEW YORK spécialité de chaussures fine pour homme.

Achetez votre charbon aux plus bas taux du marché, chez Hy. J. Montagnet, 167 rue de la Commune.

Un prisonnier qui refuse de marcher.

L'officier de police Leminger en cherchant à conduire en prison un individu du nom de Wm. Cary, qu'il avait arrêté à l'angle des rues Remparts et Ursulines, hier soir entre cinq et six heures, a été assailli et rudement maltraité par celui-ci, qui, après lui avoir fait une blessure à la tête en le frappant avec une scie, à mis en pièces ses habits. Le docteur Evans a examiné la blessure de l'officier et l'a déclarée non-dangereuse. Cary a été finalement mis en prison.

Accident.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, deux gamins nègres nommés Oscar Drew et Charles Armstrong, sont tombés accidentellement dans le fleuve pendant qu'ils pêchaient sur le quai en face de la rue Austerlitz. Armstrong a pu se sauver tandis que son camarade a disparu sous l'eau pour ne plus reparaître.

Arrestation d'un assassin du Mississippi.

Un nègre, qui a commis un lâche assassinat, mardi dernier, à Summit, dans l'Etat du Mississippi, a été arrêté, hier, au coin des rues Carondelet et Perdido, par le plus singulier des hasards que voici : Russ M. Dixon, shérif de Summit, et P. W. Caulfield, shérif d'Oayka, à la poursuite de D. McLean—c'est le nom de l'assassin—arrivèrent hier à la Nouvelle-Orléans où ils supposèrent, non sans raison, que celui-ci était réfugié, et furent immédiatement trouver notre chef de police W. Boylan, pour lui donner le signalement de l'individu qu'ils cherchaient. A peine avaient-ils pris congé du chef, qu'ils se trouvèrent face à face avec McLean. Celui ci les reconnut de suite et chercha à les éviter ; mais il était trop tard, l'un d'eux, Dixon, qui, à son tour, l'avait reconnu, le fit arrêter par l'officier de police Dwyer.

Le crime commis par McLean est horrible. McLean paraît-il, avait pour femme une négresse nommée Belle Williams à qui il a, un jour, l'injure de donner à une autre femme une bague qu'il avait reçue d'elle. Informée de la trahison de son mari, Belle fut trouver la femme et lui réclama la bague. Cette conduite de la part de Belle indigna McLean à tel point, qu'il se rendit chez elle armé d'un pistolet, et fit feu sur elle. Les cinq coups portèrent à la tête, et, comme on le suppose bien, la mort de sa malheureuse victime fut instantanée.

Sa vengeance assouvie, McLean prit la fuite. Bachant qu'il se ferait prendre à Summit s'il y demeurait, il partit sur un convoi de marchandises qui se rendait à Oayka, le soir même du crime. Avant d'atteindre la station, se doutant qu'un télégramme du shérif de Summit l'y avait devancé, il descendit du convoi à deux milles de la station et poursuivit sa course à pied jusqu'en Louisiane.

TEMPERATURE—25 août 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien	Fahrenheit.	Centigrade
6 du matin.....	73	26
Midi.....	90	32
3 P. M.....	87	31
6 P. M.....	85	30

Il manque à la Nouvelle-Orléans un magasin de chaussures spécial pour hommes.

L'ETOILE ROUGE, coin Douane et Bourbon.

Louisiane.

Nous empruntons ce qui suit au *Louisianais* :

Pas de chronique chez nous, ni scandaleuse ni édifiante.

Car notre population, bonne et simple, évite soigneusement le scandale.

Il nous faut donc, comme les gens qui n'ont rien à se dire, parler de la pluie, du beau temps et de la récolte.

C'est bête, du reste, un sujet qui ne manque pas absolument d'intérêt.

La pluie a eu heure, le beau temps à sa saison et la récolte pour récompense au travail, ce sont là les grandes choses de la campagne. Et les rois de la ville eux-mêmes ne peuvent être indifférents à ces choses.

Or, nous disons que la moisson du riz est commencée, qu'elle est abondante, qu'elle rapporte cent cinquante faucilles dans son champ, que M. Servel n'est pas moins actif, que M. Triche a déjà expédié plusieurs centaines de barils à la Nouvelle-Orléans, et que les riziers sont généralement satisfaits.

La récolte de riz, cette année et pour notre paroisse, doubler la récolte de l'année précédente.

Quant au maïs, mûr, abondant et magnifique. Il est un important item aux produits de l'habitation. Nous n'aurons guère besoin d'en demander aux étrangers ou aux voisins.

Pour la canne à sucre, elle pousse merveilleusement, et les planteurs avoueront une fois de plus que la sécheresse est encore préférable à une surabondance de pluie.

Nous lisons dans le *Meschacebé* :

Le surintendant Lusher a invité les bonnes paroissiennes des écoles à lui faire parvenir la liste des individus des deux sexes, âgés de 6 à 21 ans, se trouvant dans leurs diverses circonscriptions, afin de soumettre à la prochaine législature un recensement complet de tous les enfants et adolescents pouvant recevoir en Louisiane le bienfait de l'instruction.

—La coupe du riz a commencé cette semaine à St. Jean-Baptiste, et de nombreux travailleurs sont arrivés de la Nouvelle-Orléans. Le riz est abondant, et l'on espérer que les prix seront plus rémunérateurs que l'année dernière, l'étendue de la culture ayant été considérablement restreinte. Les moissonneurs sont généralement payés ici à raison de $1 25 par jour.

Le *Grabot de Coton*, de Vermillonville, dit que les pluies récentes ont fait le plus grand bien aux récoltes. La canne a poussé avec une rapidité merveilleuse le mois dernier, et le coton a une belle apparence tandis que le maïs a bien mûri et va être bon à ramasser.

Les vers à coton ont fait leur apparition dans la paroisse St. Landry et les habitants s'occupent de les détruire.

—Victor Hugo a adressé à M. Léon Richer, auteur de la *Femme libre* et directeur du journal l'*Avenir des femmes*, la lettre suivante :

5 août 1877.

Mon cher confrère,

J'ai enfin, malgré les préoccupations et les travaux de nos heures troublées, pu lire votre livre excellent. Vous avez fait œuvre de talent et de courage. Il faut du courage, en tout cas, cela est triste à dire, pour être juste, et surtout juste, hélas ! envers le faible. L'être faible, c'est la femme. Notre société, mal équilibrée, semble vouloir lui retirer tout ce que la nature lui a donné. Dans nos codes, il y a une chose à refaire : c'est ce que j'appelle "la loi de la Femme." L'Homme a sa loi. Il se l'est faite à lui-même ; la Femme n'a pas d'autre loi que la loi de l'Homme.

La Femme est civilement mineure et moralement esclave. Son éducation est frappée de ce double caractère d'infériorité. De là tant de souffrances, dont l'Homme a sa part, ce qui est juste.

Une réforme est nécessaire. Elle se fera au profit de la civilisation, de la société et de la lumière. Les livres sérieux et forte comme le vôtre y aideront puissamment. Je vous remercie de vos nobles travaux en ma qualité de philosophe ; et je vous serre la main, mon cher confrère.

VICTOR HUGO.

M. Léon Richer a répondu :

Illustre et bien cher Maître,

Permettez que je vous remercie. Vous venez de dire une chose juste et grande : il faut faire "LA LOI DE LA FEMME." Comment la fera-t-on ? En proclamant ceci :

"Civilement, l'Homme et la Femme sont égaux ; moralement, ils se valent."

En 1855, la Législature passa un statut général ayant la même portée pour cette ville. D'après ce statut, les jurés de police des diverses paroisses de cet Etat et les autorités constituées des villes et cités incorporées dans cet Etat, ne peuvent contracter aucune dette ou prendre aucun engagement pécuniaire sans pourvoir, dans l'acte créant la dette, aux moyens de payer le principal et les intérêts de la dette ainsi contractée.

Une section porte que si les dites autorités refusent ou négligent de payer les dites dettes, elles pourront y être forcées par un mandamus. C'est sur ce statut de 1878 que le juge Billings a fondé sa décision dans l'affaire de Morris Ranger et autres contre le maire de la Nouvelle-Orléans. Par conséquent le statut est toujours en vigueur.

Maintenant, messieurs, ajoute le Dr Tebault, c'est un devoir pour nous de ne payer aucune dette créée en violation des lois organiques et autres qui nous protègent contre la spoliation et le vol. C'est un devoir pour nous que de déclarer nulles les dettes contractées en violation de la constitution, et c'est un devoir aussi auquel il est à croire que nos Cours ne manqueront pas, lorsque ces questions leur seront soumises. L'arrêt qu'a rendu la Cour Suprême dans l'affaire de la Ste Shreveport nous en est un sûr garant.

La ville a déjà payé en taxes, dans une seule décade, $100,734,709,30, et aujourd'hui elle doit encore une dette de plus de $102,000,000 qui, selon le plan des bons à prime, doit être rachetée en 50 ans. Souffrirons-nous que cette charge illégale écrase trois générations ? Non ! nous ne pourrons-nous pas faire ce que la Georgie a eu le bon sens de faire sans hésiter !

—On connaît maintenant, d'une manière approximative, le nombre des demandes d'admission à l'Exposition universelle formées par les commerçants ou industriels français : il s'élève à plus de 38,500. Encore faut-il ajouter, d'une part, que l'on n'a pas encore reçu toutes les demandes de nos colonies et que, de l'autre, ci, qui, après lui avoir fait une blessure à la tête en le frappant avec une scie, a mis en pièces ses habits. Le docteur Evans a examiné la blessure de l'officier et l'a déclarée non-dangereuse. Cary a été finalement mis en prison.

Payez vos Taxes Arriérées

Pour éviter la saisie de vos propriétés.

UN ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL VOUS EST ALLOUÉ, CHEZ

J. BRETTE,

14.....RUE ST. CHARLES.....14

5 août—2 mois PP.

Maladies de l'Œil et de l'Oreille.

Dr C. BEARD, Oculiste.

ORLEANS INFIRMARY.

No 143 rue du CANAL.

LES malades de la campagne trouveront à l'Infirmerie les facilités nécessaires pour leur entretien. 27 avril—6m—PP

LA

Maison C. JAUBERT & Co.,

20 Rue de CHARTRES, Nlle Orléans.

AYANT fait de très forts achats aux dernières grandes ventes d'occasion de New York, il est de l'intérêt des marchands de la ville et de la campagne de visiter l'immense stock de cette maison où ils trouveront des avantages qu'on ne peut leur offrir nulle part.

Les ordres de la campagne y reçoivent une attention toute particulière.

Adressez-vous donc à

C. JAUBERT & Co.
Wholesale Dry Goods.
20 rue Chartres, Nlle Orléans.

12 août—1m

Société Francaise de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Oréans.

Mlle les sociétaires sont notifiés que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu à l'ordre DIMANCHE prochain, 26 août, à 4 heures et demie du soir.

Le Conseil d'Administration présentera, pour être ratifié, un amendement à l'art. 9 du statut organique No. 2.

Par ordre du président,
E. D. LEVY,
Secrétaire-Général.

Le secrétaire L. SIMON. 24 août—2t

Grand Pic-Nique du Louisiana Social Club

Avec Feu d'Artifice et Procession,

DIMANCHE, 26 AOUT 1877,

A OAKLAND PARK.

Le cortège partira de la salle de réunion à huit heures du matin, sous la direction du grand maréchal C. Bringier, et de ses aides F. Mulier et D. H. boucherean et parcourra accompagné du social Club de la Nlle-Orléans et d'Algiers, la rue de l'Esplanade jusqu'à Chartres, Chartres jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Royale et St. Charles, St Charles jusqu'à Julie, puis Camp, Canal, Royale, Bourbon, Esplanade et Claiborne.

Les arrangements spéciaux en Europe nous permettent de faire jouer le public de très larges économies sur toutes les Eaux Minérales et particulièrement sur l'EAU DE VICHY.

STYLE FOURNADE,
Pour remacien, 313 Canal,
Coin Romparts.

LA VILLE DE NEW-YORK,

Ouverture vers le 5 septembre.

5 août—2t

Mme H. BAUSSET,

ACCOUCHEUSE.

A l'honneur d'informer ses clientes qu'elle a transféré son domicile 183 rue Remparts, entre Ste-Anne et Dumaine.

Consultations de 11 heures A. M. à 1 heure P. M. 24août—1m

AVIS.

MR JULES RUSCH, qui avait le numéro 172 de la loterie d'un TAELS, tirée à Charlotte, le 2 juillet, est prié de s'adresser à Mme Vve GAVARRET, Jeannerette, P. O. Box.

A Louer.

Les trois Beaux Magasins Nos 45, 47 et 49 de la rue Royale, près Canal, à partir du 1er Octobre. S'adresser à Gibson & Gibson Jr, rue Royale, avocats, au No 47 de la rue Carondelet, N. O.

Vaches perdues.

Depuis mercredi dernier, deux vaches ont disparu du pâturage rue Josephine, entre Magazine et Tchoupitoulas. Une de ces vaches est blanche et a de longues oreilles rouges, très du Bengale ; l'autre est une petite vache créole, rouge sur le dos, et tachetée de blanc sur la partie inférieure. Le plus honnête remède sera donné à celui qui les ramènera AN. SCHOMMER, encoignure Broad et Foydras.

26 août—1t

COGNAC !

EN DÉBARQUEMENT de l'Alphonse & Marie de Bordeaux.

125 Barriques Vieille Levée.

Marque No 2, de Bordeaux.

Pension Française,

STYLE